



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Communiqué de presse de Jean-Jacques Bridey

Député du Val de Marne

Président de la commission de la défense nationale et des forces armées

Depuis mon vote dans la nuit de vendredi contre l'introduction dans la loi de l'interdiction de glyphosate, je reçois des injures, des insultes et autres menaces de certains qui émettent des jugements sans vouloir comprendre les raisons de cette décision. Je reçois également d'autres messages me demandant d'expliquer mon choix : ils trouveront ici les raisons qui ont conduit à ce choix.

Tout d'abord, il faut préciser que le débat sur l'interdiction de ce produit nocif ne porte pas sur le délai de cette interdiction - le terme de 3 ans est accepté par tous - mais sur la manière dont on arrive à cette interdiction : soit par la loi, soit par le dialogue.

Concernant le délai : il faut rappeler que c'est sous la pression de la France au niveau européen que l'autorisation d'utilisation de ce produit a été reconduite pour seulement 5 ans contrairement à d'autres pays qui voulaient la fixer à 10 ans voire 15 ans pour certains. Et de préciser qu'aujourd'hui, il n'existe pas de majorité au Parlement européen pour voter l'interdiction de ce produit.

En France, un débat au gouvernement a eu lieu entre les ministères de l'Agriculture qui souhaitait respecter ce délai de 5 ans et celui de la Transition écologique et solidaire qui voulait le réduire à 3 ans. Ce débat a été tranché par le Président de la République qui a décidé que notre pays interdirait l'usage de ce poison d'ici 3 ans.

Concernant la méthode : à l'heure où chacun se plaint du trop grand nombre de lois et de règlements et pas assez de place à la concertation et au dialogue, le gouvernement a choisi de suivre cette dernière voie pour interdire l'utilisation du glyphosate d'ici 3 ans pour la grande majorité des usages actuels et sous 5 ans maximum pour les derniers usages pour lesquels il n'existe pas encore de solutions alternatives et il est nécessaire de lancer des recherches.

Et pour réussir dans cette voie, le gouvernement s'est engagé sur plusieurs fronts :

- La mobilisation de l'ensemble des filières à tenir cet engagement avec un suivi en toute transparence de ses travaux et réflexions, des avancées, des blocages, des inerties éventuelles.
- La création, dès la fin de cette année, d'un centre de ressources récapitulant l'ensemble des solutions et pratiques alternatives à l'usage du glyphosate.
- La mobilisation de la recherche pour trouver au plus vite des solutions alternatives là où il n'en existe pas encore, c'est à dire dans des situations très minoritaires.
- Le suivi régulier en toute transparence des quantités vendues et utilisées de l'ensemble des produits contenant du glyphosate et les pratiques concernées.

Cette méthode a déjà été mise en œuvre dès la première lecture de cette loi sans attendre son adoption définitive et tous les acteurs se réjouissent de la qualité de ses travaux.

Je crois en cette méthode qui fait appel à la mobilisation et à la responsabilisation de tous les acteurs, à l'accompagnement de toutes celles et ceux qui, durant plusieurs décennies, ont utilisé ces produits sans en connaître leur nocivité et qui sont, ne l'oublions pas, les premières victimes de ce système. Je crois à l'engagement de tous, conscients aujourd'hui qu'il leur faut et qu'il nous faut inventer d'autres pratiques et d'autres usages pour une agriculture et une alimentation saines et durables.

C'est le sens de mon vote et de mon engagement.